DEPARTEMENT DU MORBIHAN ARRONDISSEMENT DE PONTIVY COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 septembre 2022

Date de convocation : 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Moustoir-Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BELLEC Aurélie, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme LEVINÉ Christelle, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne

Absents ayant donné procuration:

M. DOLO Jean-Noël à M. CORRIGNAN Gérard M. GUILLEMET Jacques à Mme LEVINÉ Christelle Mme HUMEAU Pauline à Mme ROBIC Fabienne Mme LE GOFF Delphine à M. LE MOING Christophe M. SAMY Hugues à M. ONNO Jean-Marc

| nombre de conseillers en | 25 |
|--------------------------|----|
| exercice | 20 |
| nombre de présents | 17 |
| nombre d'absents | 8 |
| nombre de votants | 22 |
| procurations | 5 |
| Ouorum | 13 |

Absents:

Mme BOUCICAUD Marie-Laure M. KERVARREC Stéphane Mme RIO Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

2022-D058 - Budget assainissement - Décision modificative n°1

Vu la demande d'annulation d'une participation pour l'assainissement collectif,

Vu l'absence de crédit au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur),

M. le Maire propose le vote des crédits supplémentaires suivants pour pouvoir effectuer le paiement :

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022 Affiché le

| | ID: 056-200059244-20220916-701_DM1-BF | |
|----------|--|--------------|
| Dépenses | | |
| 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | + 400.00 € |
| 70613 | Participation pour assainissement collecti | if +400.00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la décision modificative au budget assainissement ci-dessus;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

| POUR | 22 |
|------------|----|
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 30 septembre 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme,

Le Maire, Gérard CORRIGNAN



